

# **1. CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL DE LA RÉUNION – CGTR –**

## **2. DOCUMENT D'ORIENTATION**

### **3. XIIIème Congrès des 04 et 05 juin 2021**

4. La situation économique et sociale à La Réunion n'a pas évolué favorablement pour les travailleurs depuis notre XIIème congrès de novembre 2014. Le fléau du chômage massif est toujours présent et s'amplifie, notamment pour 50 % des jeunes. 40 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté, l'illettrisme frappe plus de 100 000 réunionnais toutes générations confondues, des milliers de réunionnais sont toujours dans l'attente d'un logement décent. La précarité se généralise dans le secteur privé et dans la fonction publique, les salaires stagnent ou régressent. Le pouvoir d'achat des salariés diminue d'année en année face à la vie chère. Cette situation n'est pas supportable pour une grande partie de la population.

5. Le mouvement des Gilets jaunes, fin 2018, a mis en évidence par son ampleur et sa durée toute la souffrance vécue par beaucoup de réunionnais. Sans partager la totalité de leurs exigences ni de leurs moyens d'action, la CGTR porte depuis de longues années les revendications d'un salaire décent et d'un SMIC revalorisé, d'un emploi pour tous pour vivre dignement. La CGTR doit être le recours pour tous les travailleurs qui refusent l'exploitation capitaliste.

6. Plus près de nous, en 2020, la crise sanitaire a mis en danger la santé de milliers de réunionnais. Le gouvernement s'est empêtré dans ses improvisations, ses contradictions, ses mensonges dans la gestion de cette pandémie. Par contre il a donné au patronat tous les moyens pour accélérer les plans sociaux, développer le chômage partiel, précariser encore l'emploi, tout en amplifiant les attaques contre la sécurité sociale, contre la liberté d'expression et l'exercice du droit à manifester.

7. La CGTR doit continuer à lutter de toutes ses forces contre les réformes des retraites et de l'assurance chômage, véritables machines à fabriquer de la pauvreté.

8. Dans ce contexte désastreux pour les salariés, la CGTR constitue le dernier rempart contre la destruction des conquêtes sociales à La Réunion, pour la conquête de nouveaux droits. Elle revendique notamment la revalorisation du SMIC à 1800 euros et la réduction du temps de travail à 32 heures.

9. Les futurs dirigeants de notre confédération en seront les garants.

10. La CGTR est au cœur des luttes sociales et œuvre par ses actions pour un développement humain de La Réunion.

11. Le syndicalisme est un des acteurs de la transformation sociale. L'évolution très rapide de la société réunionnaise confrontée à l'offensive du capitalisme qui touche une grande partie de la planète, la crise des institutions, le discrédit gouvernemental et patronal de l'action syndicale et du mouvement social, la stigmatisation du « coût du travail » et la dévalorisation du travail par le patronat contribuent à *la perte de repères politiques et syndicaux et à la confusion dans les esprits, au doute quant à l'utilité du syndicalisme* : qui sommes-nous ? Quelle est notre utilité ? Quelles sont nos valeurs et comment les transmettre ? C'est dire l'importance de l'information - formation - action.

12. *Notre tissu socio-économique, et partant le salariat connaissent des mutations profondes* dont il convient d'appréhender les ressorts et les tendances. Evolution rapide de la société, transformation profonde du salariat, consumérisme important concomitamment à l'évolution nécessaire de la CGTR dans cette situation en mutation, beaucoup plus accélérée à La Réunion.

13. Évolution rapide de la société, transformation profonde du salariat, consumérisme important concomitamment à *l'évolution nécessaire de la CGTR* dans cette situation en mutation, beaucoup plus accélérée à la Réunion. Nos nouvelles directions, et notamment le nouveau BC et la nouvelle CE, se construiront à partir de la nouvelle génération de cadres syndicaux sur la base des acquis arrachés par les précédentes dans la perspective de renforcer toujours plus l'influence et la prédominance de la CGTR dans le mouvement social réunionnais.

14. Notre CGTR, animée plus que jamais par l'ardeur combative et la soif de justice sociale, est au cœur des luttes et œuvre à la transformation sociale de La Réunion pour un développement humain de notre pays. Elle mène un combat permanent et intense pour un meilleur partage des richesses créées par les travailleurs. C'est dire l'importance du renouvellement de notre direction et de notre XIIIème congrès.

15. Une attention particulière doit être portée par la CGTR sur la transition écologique. Il ne peut y avoir de transition écologique sans remise en cause du capitalisme, de la financiarisation de l'économie. Les travailleurs, les citoyens (contribuables), ne doivent pas être tenus responsables du désastre écologique ni en subir les conséquences en termes d'emploi et de conditions de travail. Il est nécessaire de participer à un mode de développement plus durable, pour l'environnement, pour les travailleurs.

16. Plus généralement la crise du capitalisme et la financiarisation de l'économie s'amplifient, sans que des alternatives politiques crédibles se dessinent.

17. Elle engendre une instabilité dans le monde marquée notamment par la multiplication des conflits armés (Jaurès : « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte en elle l'orage »), par les crises systémiques provoquées, en grande partie, par la libéralisation des marchés favorisant la circulation rapide et erratique des flux financiers et la spéculation financière, l'appauvrissement de plus en plus grand des peuples des Pays en Voie de Développement qui se retrouvent prisonniers du carcan de la dette ... qui s'entretient et s'accroît. Elle génère des inégalités croissantes dans les pays industrialisés et une montée inquiétante du chômage/précarité. La polarisation dans la répartition des richesses s'accroît notamment à

l'intérieur de chaque État et souvent entre les pays et continents à l'échelle du monde.

18. Elle se traduit par une augmentation effrénée des profits des grandes entreprises, alors même que le pouvoir d'achat des salariés diminue et que le chômage, le nombre de travailleurs et de retraités pauvres, la précarité, le mal être au travail, l'exclusion s'accroissent. Les politiques d'austérité s'installent partout en Europe éloignant toute politique de relance et amplifiant fortement la misère sociale (**résolutions 4 et 5**).

19. Cette situation n'est pas le produit du hasard. C'est le résultat d'une politique capitaliste néolibérale organisée au niveau mondial. Le Fond Monétaire International (FMI) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sont des outils au service des Sociétés Transnationales (STN) qui s'imposent aux politiques économiques, budgétaires et sociales des États.

20. Les accords économiques internationaux tels que l'ALENA pour l'Amérique Centrale, TAFTA (grand marché transatlantique) ou CETA (Marché Trans pacifique) ou TSI (libéralisation des services) ou, plus près de nous, les APE s'inscrivent non en contrepoin mais au service de cette mondialisation capitaliste néolibérale.

21. Les politiques d'intégration régionale en cours portent de lourdes menaces pour les pays ACP et la Réunion.

22. L'émergence du G20, du BRICS, l'installation en Amérique Latine de marchés intégrés en contrepoids de l'impérialisme américain témoignent cependant de la place croissante de pays tels que la Russie, la Chine, le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud,...

23. *La crise* est devant nous. Les éléments de crise qui ont engendré la création du COSPAR en mars 2009 sont, en grande partie, toujours là. Pire, ils s'aggravent rapidement. Et une fois de plus, le patronat montre son égoïsme de classe.

24. C'est dans ce cadre également qu'il faut considérer les politiques de l'Union Européenne soumises à la loi du marché et à la sacro-sainte libre concurrence imposée par les multinationales.

25. Le Pacte de responsabilité, en supprimant 50 milliards d'euros de dépenses publiques et en offrant un cadeau de plus de 40 md€ au patronat poursuit la casse des services publics, organise un transfert massif de la charge financière supportée par les entreprises sur les ménages, menace la Protection sociale et ôte à l'État les moyens d'une politique de cohésion économique et sociale dans le pays. Aujourd'hui, le démantèlement et la privatisation de ces services constituent une destruction de la solidarité nationale au profit des intérêts du patronat ainsi qu'un abandon de secteurs stratégiques par l'État (**résolution n°3**).

26. *L'État avait en charge de produire du droit social* pour protéger les travailleurs du déséquilibre fondamental existant dans la relation contractuelle de travail. *Ce système* acquis par les luttes sociales *est aujourd'hui remis en cause par le gouvernement et le patronat ...pour*

« créer un espace de liberté » ! En d'autres termes : que la démocratie et la justice s'arrêtent aux portes des entreprises !

27. *Baisse du pouvoir d'achat, surpris et salaires et minima sociaux à la traîne, casse du droit du travail (résolutions n°4 et 5), des régimes de protection sociale, de la retraite par répartition, des services publics, politique fiscale accentuant les inégalités. Ainsi le CICE a permis au patronat d'engranger plus de 100 milliards d'euros sans aucune contrepartie. Ainsi la suppression de l'ISF a permis aux français les plus riches de s'exonérer de la solidarité nationale.* Voilà la réalité que notre organisation doit prendre en compte et doit combattre sans relâche.

28. Cette marche frénétique du capitalisme vers la recherche du maximum de profit suppose une attaque sans concession du syndicalisme et notamment de la CGTR. Le syndicalisme est un obstacle important à cette frénésie de déréglementation et de déshumanisation sociale.

29. Le patronat local, national, régional ou international ne veut pas de syndicat et de syndicalisme indépendant, démocratique, de masse, de classe et unitaire.

30. La stratégie patronale est celle d'un *contournement de ce syndicalisme. Le Politique n'est pas en reste sur ce point, notamment par le biais d'associations.* Notre vigilance doit être de règle.

31. La loi travail et les ordonnances Macron ont inversé la hiérarchie des normes en faisant primer l'accord d'entreprise. Le dialogue social est aujourd'hui relégué à des négociations régressives et propices au chantage à l'emploi. Il est primordial d'accompagner les travailleurs, dans l'entreprise et de toujours créer un rapport de force par le dialogue social, la mobilisation et l'action les plus larges possibles; seules "négociations" favorables aux travailleurs, aux salariés. La loi de transformation de la fonction publique confirme également la volonté d'un nivellement par le bas des droits des agents publics. L'action interprofessionnelle est plus que jamais nécessaire.

32. S'il est dans nos orientations de congrès de travailler à des convergences avec, au-delà des syndicats, des associations et le Politique, nous devons faire valoir le rôle spécifique du syndicat : celui de défense des salariés. Cette responsabilité nous ne pouvons la céder à personne. Nous travaillons avec la société civile, nous ne nous y diluons pas : historiquement, la CGTR est un élément déclencheur et moteur du mouvement social à La Réunion.

33. Le syndicat n'est en rien une organisation humanitaire. Sur le syndicat repose la permanence du mouvement ouvrier et syndical. Il se construit tout au long des luttes à partir de l'expérience historique des travailleurs, de l'engagement militant.

34. *Au cœur du processus de production, il est fondamentalement différent des autres organisations.*

35. *L'institutionnalisation / bureaucratisation du syndicalisme est une autre stratégie patronale.* Faire entrer les syndicats dans le « système » organisé par le capital, les faire progressivement gérer les conséquences engendrées par la mise en œuvre des politiques capitalistes néolibérales.

36. C'est alors le principe de l'indépendance syndicale qui est remis en cause. Car l'indépendance syndicale est un principe : en ce sens, il est absolu. Notre organisation n'est pas seulement indépendante du patronat et des partis politiques, elle l'est aussi de tout système institutionnel. L'indépendance et la démocratie syndicales sont dialectiquement liées.

37. C'est cette question qui est constamment au cœur du débat lorsque l'organisation est amenée à être représentée dans les institutions locales, nationales et internationales. C'est ce qui nous conduit à refuser d'être un syndicat d'accompagnement et donc de compromission.

38. Il s'agit donc aujourd'hui de préserver ce qui fait notre essence même, de défendre nos principes d'organisation et de fonctionnement pour une meilleure défense des intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des travailleurs. Les défenseurs syndicaux, les conseillers du salarié et les conseillers Prud'hommes exercent leur mission sous mandat confédéral (**résolutions n°8 et n°11**).

39. *La place du syndiqué – acteur,* décidant dans le cadre des orientations de congrès, de ses propres outils en terme de structures et de fonctionnement est une question cruciale de notre Confédération.

40. *La nécessité d'être au plus proche des lieux de travail* plaide pour un syndicalisme de proximité s'entendant comme une politique de mise en place, partout où c'est possible, de structures infra fédérales (syndicats généraux et syndicat) et de redéploiement de nos forces sur les très petites entreprises. Ce syndicalisme d'entreprise est d'autant plus une exigence compte tenu des nouvelles règles de représentativité issues de la loi du 20 août 2008 et du 5 juillet 2010.

41. C'est une orientation forte depuis notre IXème congrès. Il s'agit là d'une nécessité d'autant plus impérieuse depuis le vote de la loi du 20 août 2008.

42. C'est un point essentiel de nos travaux de congrès (**résolution n° 1**).

43. La convergence de nos actions professionnelles et interprofessionnelles et la complémentarité des nos instances doivent être recherchées.

44. *Le principe du fédéralisme démocratique en lien avec celui du confédéralisme* de plus en plus nécessaire constitue une caractéristique essentielle de notre syndicalisme. Tout commande une complémentarité active entre Fédérations et Unions Régionales.

45. Un fonctionnement démocratique nécessite *la formation des adhérents* pour en faire des militants et des dirigeants, formation qui permet, par ailleurs, de mieux débattre en connaissance

de cause de l'orientation de leur syndicat (**résolution n° 2**).

46. Un fonctionnement démocratique exige que les adhérents soient conscients de l'utilité de leurs cotisations (gage de l'indépendance du syndicat) et de l'utilisation qui en est faite (**résolution n° 9**).

47. Un fonctionnement démocratique et dynamique exige une information des adhérents à tout moment, d'où *l'importance de l'organisation et de la transparence*.

48. *La mondialisation rend plus nécessaire encore de construire des solidarités internationales*. La première étape passe par une plus grande coopération et concertation avec les syndicats de l'Océan Indien. Acteur majeur dans la constitution de la Commission Syndicale des Travailleurs de l'Océan Indien, la CGTR se doit de tout mettre en œuvre pour le fonctionnement effectif de celle-ci (**résolution 10**).

49. La CGTR, en sa qualité de Confédération, a vocation à regrouper l'ensemble des salariés actifs stables ou précaires, retraités et privés d'emplois. La question qui lui est posée est celle de sa présence effective, en syndiqués/syndicats et en audience, au sein de toutes les entreprises parmi toutes les catégories socio professionnelles.

50. La CGTR revendique l'abolition du salariat comme mode d'exploitation capitaliste. La socialisation des moyens de production et d'échange constitue un horizon dans lequel s'inscrivent la démarche revendicative et les actions de la CGTR.

51. La CGTR *doit aussi accompagner la mutation du salariat*. Elle doit prendre en considération l'évolution des différents secteurs professionnels ainsi que celle des différentes catégories socio professionnelles de travailleurs (ICT – Employé – Ouvriers), l'égalité des genres et en avoir une approche spécifique tant dans les démarches revendicatives, d'organisation (ce qui ne veut pas dire obligatoirement la mise en place de structures spécifiques) que dans la représentativité au sein des instances de direction de nos structures.

52. La CGTR doit améliorer et moderniser sa politique de communication. Le contact avec les salariés, les affiches, les tracts, restent nos principaux outils de développement syndical. Cependant nous devons avoir des outils d'échanges, d'entraide et rattraper notre retard sur le « numérique » et développer nos relations avec la presse. Nous disposons des outils numériques adaptés.

Une boîte email destinée à la gestion de la communication : [lacgr@gmail.com](mailto:lacgr@gmail.com)

Un site Internet, passerelle pour la communication : [www.lacgr.fr](http://www.lacgr.fr)

Une page Facebook pour être présent sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/LaCgtr/>

Un compte Twitter pour accentuer nos diffusions : <https://twitter.com/LaCgtr>

Un groupe de discussion et d'échange sur Facebook / Messenger : <http://m.me/join/>

La procédure de publication des articles sur [www.lacgr.fr](http://www.lacgr.fr) doit se faire par courriel, Objet du message : Publication sur le site, Envoyer les documents dans un format exploitable (word, pdf,

jpeg, etc.); L'envoi doit se faire à l'adresse suivante, copie à la confédération : [lacgtr@gmail.com](mailto:lacgtr@gmail.com), [cgtreunion@wanadoo.fr](mailto:cgtreunion@wanadoo.fr) .

Chaque article publié sur [www.lacgtr.fr](http://www.lacgtr.fr) est automatiquement publié sur twitter et sur Facebook. Tous les communiqués de presse adressés à [lacgtr@gmail.com](mailto:lacgtr@gmail.com) sont adressés directement à la presse locale.

Notre site internet [www.lacgtr.fr](http://www.lacgtr.fr) doit être la passerelle vers le numérique et les médias, mais aussi un outil afin de montrer l'activité syndicale dans chaque entreprise et structure et de favoriser le partage des connaissances, idées, travaux accomplis, etc.

Élaborer un flyer, une plaquette ou un livret de présentation de la CGTR confédérale et de ses services à destination des syndiqués et futurs syndiqués à distribuer :

- (Présentation générale, comment adhérer, comment se faire aider, comment monter un syndicat, les valeurs, les revendications....etc)
- Élaborer un livret de présentation exhaustif de la CGTR Confédérale et de ses services à destination des syndicats (Organigramme, contacts dirigeants et personnes ressources, organisation de la confédération, des unions et fédérations, présentation de la formation syndicale, catalogue et modalités d'accès pour les syndiqués).

53. *La place des jeunes (résolution n°6) et des femmes (résolution n°7) au travail (et aussi hors entreprise) doit être appréhendée pour constituer un axe majeur de notre activité syndicale.*

54. Elle doit s'approprier cette donnée fondamentale que constitue l'irruption sur le marché du travail des femmes notamment au travers de la tertiarisation de notre économie.

55. Le débat sur *la parité Homme/Femme* ne peut rester à la porte de notre syndicat ou n'y être présent que de façon académique. Il doit participer de la nécessaire et perpétuelle adaptation de notre syndicalisme à la réalité du salariat.

56. La CGTR doit accentuer son effort pour attirer plus de femmes travailleuses au sein du syndicat. Celles-ci doivent s'y sentir à l'aise, y trouver toute leur place et y exercer les mêmes responsabilités que les hommes à tous les niveaux de responsabilité de l'organisation.

57. Les militants de la CGTR doivent combattre tous les comportements et paroles misogynes et sexistes dans la société, au travail et bien sûr dans ses propres rangs.

58. *La CGTR se fixe pour objectif l'émergence plus conséquente des femmes au sein de ses instances* pour une prise en compte de la réalité sociale et de la représentativité des femmes dans le monde du travail actuel.

59. *Elle doit ouvrir ses rangs plus que jamais aux travailleurs immigrés* subissant les pires conditions de travail.

60. Elle doit combattre la xénophobie et le racisme, à commencer dans ses propres rangs, ces comportements qui divisent et affaiblissent le camp des travailleurs.

61. *En lien avec l'UDE, la prise en charge de demandeurs d'emploi (DE) doit être assurée d'abord par les FD et les UR.*
62. *La question identitaire doit être appréhendée par la CGTR dans sa globalité.*
63. *Cette problématique est une résurgence qui se pose de plus en plus avec acuité.*
64. *Toute notre bataille pour la dignité des Réunionnais constitue un acquis. Il nous faut maintenant aller encore plus loin dans la réflexion et en prendre en compte l'ensemble des dimensions de la problématique identitaire : économique, sociale, culturelle. Du slogan, passer à la revendication.*